

Maitre d'ouvrage : Services de l'Etat/Préfecture de Charente-Maritime (Direction Départementale des Territoires et de la Mer. **DDTM** service risques)

Arrêté d'organisation de l'enquête publique du préfet de Charente-Maritime du 8 novembre 2023

Enquête publique du mardi 5 décembre 2023 au jeudi 4 janvier 2024 - Commune de LOIX

PROCES-VERBAL DES OBSERVATIONS-PROJET DE REGULARISATION DE LA PROCEDURE D'EVALUATION ENVIRONNEMENTALE ET APPROBATION DU PPRN DE LOIX



Loix



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA CHARENTE-MARITIME

**Plan de Prévention des Risques Naturels
(PPRN)**

**Risques littoraux (érosion littorale et
submersion marine) et incendie de forêt**

Île de Ré

Commissaire enquêteur : Marianne Azario

Monsieur le Préfet de Charente Maritime

Direction Départementale des Territoires et de la Mer
Service Risques

89 Avenue des Cordeliers

CS 80000

17018 LA ROCHELLE CEDEX 1

Monsieur le préfet,

Dans le cadre de l'enquête publique relative au projet de régularisation de la procédure d'évaluation environnementale et approbation du Plan de Prévention des Risques Naturels (PPRN) sur la commune de Loix, je vous notifie, en ma qualité de commissaire enquêteur chargée de conduire cette enquête, le procès-verbal de synthèse des observations orales et écrites recueillies, ce conformément à l'article R.123-18 du code de l'environnement.

L'enquête publique conduite du mardi 5 décembre 2023 au jeudi 4 janvier 2024 a pour objet d'assurer l'information et la participation du public ainsi que la prise en compte des intérêts des tiers lors de l'élaboration des décisions susceptibles d'affecter l'environnement ; conformément au code de l'environnement (article L.123-1 du présent code).

Les formalités de publicité de cette enquête publique ont été parfaitement respectées, par l'affichage légal en mairie de Loix, deux insertions dans deux journaux, l'affichage sur site avec l'apposition de panneaux au format réglementaire en A2 sur fond jaune sur des lieux de passage. **La participation du public pouvait s'effectuer par les moyens suivants :**

- Un dossier complet et registre d'enquête en mairie de Loix, siège de l'enquête.
- Un dossier complet sur le site internet de la préfecture de Charente-Maritime www.charente-maritime.gouv.fr
- Un dossier complet consultable et téléchargeable sur le site du registre dématérialisé : <https://www.registredemat.fr/ee-pprn-loix>
- Un poste informatique disponible à la préfecture au 38 rue Réaumur La Rochelle
- 4 permanences effectuées en mairie par le commissaire enquêteur.
- La possibilité de déposer une observation par courrier électronique à l'adresse ee-pprn-loix@registredemat.fr
- La possibilité de déposer une observation à l'adresse pref-participation-public@charente-maritime.gouv.fr
- La possibilité d'adresser un courrier postal au commissaire enquêteur à la mairie de Loix Place du marché. 17111 LOIX

D'un point de vue quantitatif, les résultats de cette enquête publique sont les suivants :

- **8 personnes** rencontrées durant les 4 permanences.
- **1 personne** jointe par téléphone durant une permanence pour information sur l'enquête sans observation particulière.
- **5 contributions écrites se composant comme suit : 3 observations** manuscrites sur le registre d'enquête de Loix, **1 observation** sur le registre dématérialisé de Loix, **1 courrier** annexé au registre d'enquête papier de Loix (identique à la contribution sur le registre dématérialisé).
- **178 visiteurs** sur le registre dématérialisé de l'enquête
- **62 téléchargements** de documents sur le registre dématérialisé de l'enquête

Il convient de préciser que la lecture de l'avis d'enquête publique apposé sur le territoire a très souvent donné le sentiment au public que l'enquête portait sur la révision du Plan de Prévention des Risques Naturels de Loix.

Il convient de noter que 5 personnes venues se renseigner auprès du commissaire enquêteur sur l'objet de l'enquête publique et le dossier soumis à enquête, n'avaient pas d'observation particulière à formuler. Il convient aussi de préciser qu'à l'issue de l'enquête publique, le conseil municipal de Loix appelé à donner son avis sur ce dossier n'a à ce jour pas encore délibéré ; conformément à l'arrêté de prescription de l'enquête publique, seul l'avis exprimé au plus tard dans les 15 jours suivant la clôture de l'enquête pourra être pris en considération.

D'un point de vue qualitatif, les observations orales et écrites du public recueillies durant l'enquête sont présentées dans le présent procès-verbal de synthèse des observations par contributeur.

LES OBSERVATIONS, QUESTIONS ET PROPOSITIONS DU PUBLIC A L'ENQUETE PUBLIQUE

1. Observation de l'Association de Protection des Sites de Loix (APSL).

- L'association représentée par son président, M. Pierre Boulanger, a pris connaissance du rapport environnemental produit à l'enquête et des incidences environnementales globalement positives. A l'instar de l'autorité environnementale, l'association aurait espéré que soient utilisées des données plus récentes sur l'urbanisation et les ouvrages de protection ; ce afin d'introduire un bilan des actions menées depuis 2018 et une actualisation des enjeux sur la commune.
- L'association souligne que les règles issues du PPRN ont des conséquences extrêmement contraignantes en matière d'urbanisation et que cette actualisation est très importante dans un contexte où la Communauté de Communes de l'île de Ré envisage de lancer la révision du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) de l'île de Ré (point évoqué lors du conseil communautaire du 5 octobre 2023).

2. Observation de M. Tassin habitant de Loix 40 rue du passage.

- M.Tassin comprend la nécessité des ouvrages de protection pour faire face au risque de submersion mais souligne que des enrochements ont condamné sur la commune de Loix l'accès à la plage à côté du port. Ceci a pour conséquence la privation de jouissance de la plage pour les habitants et en particulier les familles, et la tentation de baignade dans le port alors que c'est interdit. **Proposition formulée à l'enquête** : ensabler une partie de la zone pour recréer les conditions d'une plage.

3. Observation de Mme Coenen, habitante de Loix 4 rue du puits neuf.

Mme Coenen interroge les services de l'Etat sur les points suivants :

- Comment est pris en compte le risque érosion des côtes ?
- Quels sont les moyens de protection des lieux soumis à l'érosion, comme par exemple le chemin entre le port du Grouin et le parking du Peulx où les dépôts ont été importants à la faveur de la dernière tempête ?
- Par ailleurs Mme Coenen souligne que les digues semblent moins entretenues que par le passé.

4. Observation de M. Gérard Vachon, habitant de Loix 8 lot du Perthuis.

- M. Vachon demande aux services de l'Etat dans quel délai le PPRN sera mis en révision afin de prendre en compte les ouvrages de protection créés et/ou restaurés sur le territoire communal.

.....

Afin de faciliter les éléments de réponse des services de l'Etat, l'ensemble des contributions et des pièces jointes aux contributions sont remises aux services de l'Etat en annexe au présent procès-verbal de synthèse des observations.

En deuxième partie du présent procès-verbal, se situent les questions du commissaire enquêteur.

LES QUESTIONS DU COMMISSAIRE ENQUETEUR

Question n° 1 : Le commissaire enquêteur souhaiterait comprendre pourquoi les avis de l'autorité environnementale produits en **octobre 2022** suite à la saisine par le préfet de cette autorité environnementale dans le cadre de l'examen au cas par cas pour déterminer si le PPRN devait être soumis à évaluation environnementale (après l'arrêt de la Cour Administrative d'Appel de Bordeaux) et l'avis de l'autorité environnementale **d'octobre 2023** cette fois ci-après réalisation de l'évaluation environnementale par les services de l'Etat, présentent les mêmes attendus sur ce qu'attendait la MRAE de l'évaluation environnementale du PPRN. Sur ce point l'avis de la MRAE du 20 octobre 2023 précise « à cet égard, le dossier d'évaluation environnementale ne présente qu'une réponse partielle à la décision de soumission datée du 10 octobre 2022 ».

Question n° 2 : afin d'éclairer le public sur les suites potentielles de ce dossier après la remise du rapport d'enquête et conclusions motivées du commissaire enquêteur, je vous remercie de préciser au public la suite de la procédure en particulier au regard de la décision de la Cour d'Appel de Bordeaux de sursis à statuer sur la requête présentée par les requérants sur la légalité de l'arrêté du 15 février 2018 d'approbation du PPRN de Loix, et sur la nature de la décision à prendre par les services de l'Etat en tant que maître d'ouvrage du PPRN de Loix.

.....

Le présent procès-verbal a été réalisé dans les 8 jours suivant la réception par le commissaire enquêteur des registres d'enquête.

Il est remis ce jour à Monsieur Charton responsable de l'unité Prévention des risques, Sécurité et Littoral, le 12 janvier à la Direction Des Territoires et de la Mer (DDTM), service risques 89 avenue des Cordeliers. CS 80000. 17018 LA Rochelle Cedex 1.

Conformément à l'article R.123-18 du code de l'environnement, vous disposez d'un délai de 15 jours pour produire vos éléments de réponse.

Veillez croire, Monsieur le préfet, en l'assurance de mes sentiments respectueux,

Fait à Esnandes, le 12 janvier 2023

Commissaire Enquêteur : Marianne Azario

